



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-02-23

DECISION DU MAIRE

OBJET : signature Convention Simplifiée de Formation travaux sous tension.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec l'organisme de formation « ECIR FORMATION », basé à MALLEMORT DE PROVENCE afin de former Monsieur LABAEYE Arnaud aux travaux sous tension. La formation aura lieu à MALLEMORT DE PROVENCE pour un montant 1063.20 € TTC les 12 et 13 Mai 2025 de 8h à 17h.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Mme la Trésorière de SISTERON, à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, et au centre de formation « ECIR FORMATION », basé à MALLEMORT DE PROVENCE.

Fait à Sisteron, le 26-03-2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**